

TPE/PME, LE CII FINANCE LE LANCEMENT DE VOS NOUVEAUX PRODUITS

Le Crédit d'Impôt Innovation (CII) permet de récupérer 20% du total des dépenses éligibles sur un projet d'innovation de son entreprise*. Grâce à l'outil ciifacile vous bénéficierez des conseils d'experts pour sécuriser votre démarche de déclaration et de justification de votre Crédit d'Impôt Innovation. Ne vous privez pas d'un dispositif très avantageux qui renforce votre trésorerie !

* Petites et moyennes entreprises au sens communautaire et immatriculées en France : moins de 250 salariées dont le CA est inférieur à 50M€ et commercialisant un produit.



C'est si facile
de financer son innovation

ciifacile.com



Le CII en 9 étapes, c'est si facile

ciifacile.com
info@ciifacile.com
04 81 07 38 85

1

C'est l'heure des présentations !
Un expert du dispositif vous contacte une fois que vous avez rempli un court **questionnaire**.

2

Un formulaire vous permettra de rassembler les éléments nécessaires à l'analyse de votre **éligibilité** au Crédit d'Impôt Innovation - CII.

3

Après un échange de vive voix et l'analyse de vos réponses aux formulaires nous **sécurisons** votre engagement pour l'obtention du CII.

4

Avec l'aide de votre expert-comptable vous nous transmettez les documents nécessaires au **chiffrage**.

5

Après revue des éléments comptables et financiers nous **calculons le montant** de crédit d'impôt innovation - CII auquel vous avez droit.

6

Nous vous fournissons un modèle vierge et un exemple rédigé pour vous guider dans la **rédaction** du dossier de présentation de votre innovation d'environ 5 pages.

7

Nous vous transmettons votre projet de CERFA 2069-A définitif ainsi que l'ensemble des démarches à suivre pour procéder à la **déclaration**.

8

Si vous payez de l'IS, le CII sera en déduction de cet impôt ; si vous n'en payez pas, il vous sera **remboursé** par l'administration dans un délais de 6 mois maximum.

9

Nous relisons votre **dossier justificatif technique** pour nous assurer de sa conformité et vous faisons part de nos recommandations.

Vous ne payez rien pour rien

ciifacile.com
info@ciifacile.com
04 81 07 38 85

Le service ciifacile est sans engagement et gratuit jusqu'à l'étape de sécurisation de l'éligibilité des dépenses au Crédit d'Impôt Innovation. Un acompte de 990€ HT est facturé au démarrage de la mission.

2 FORFAITS

- Accès à votre espace entreprise
- Accès au chat avec un expert en direct via votre espace utilisateur
- Accès à l'ensemble des services de la plateforme
- Accès à l'application mobile ciifacile

CII < à 15 k€ : **2 500€ HT**

15 k€ < CII < 30 k€ : **3 500€ HT**

SUR MESURE

Si vos dépenses valorisées engendrent un CII supérieur à 30 k€, nous vous conseillons de passer par une mission « classique ».

N'hésitez pas à nous contacter pour en parler.

ciifacile.com

C'est si facile de financer son innovation >>

ciifacile.com